

Séance du mercredi 11 SEPTEMBRE 2019

L'An deux mil dix-neuf, le 11 septembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Agnès GARNIER, Maire.

Présents : Madame Marie-Agnès GARNIER, Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Émilie PINARD, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE.

Madame Coralie CHAUVETTE était absente,
Monsieur Paul MARCOIN a donné pouvoir à Monsieur Dominique LELIEVRE,
Monsieur Stéphane COLLIN a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès GARNIER,
Monsieur Michel MEUNIER a donné pouvoir à Monsieur Olivier LEFAUCHEUX,
Monsieur François CATHELINÉAU a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN.

Madame Denise VILLETTE et Monsieur Denis BOURSIN ont été nommés *secrétaires de séance*.

A l'ordre du jour :

- Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 3 juillet 2019
- Résultat d'appel d'offre travaux – sécurisation RD 11 & RD 107 : lot N°1 (voirie) déclaré infructueux **Délibération**
- Tarifs locations de tables & de chaises. **Délibération**
- Convention de mise à disposition de personnel du syndicat scolaire. **Délibération**
- Renouvellement du contrat de la société ADS.COM (hébergement mutualisé du site internet Sigloy). **Délibération**
- Proposition des services départementaux – sécurisation des réseaux électrique et téléphonique route de la Tuilerie.
- Retrait du jeu de la cour d'école maternelle pour raison de sécurité. Réflexion sur le nouvel aménagement de la cour.

Divers : Questions diverses.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame La Maire demande si le Conseil Municipal accepte d'ajouter à cette séance l'approbation du rapport du SPANC, ce dernier ayant été envoyé par mail aux membres du Conseil avec la convocation au Conseil de ce jour. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 3 juillet 2019.

Le compte-rendu du conseil municipal du 3 juillet 2019 n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

- Rapport d'activité du SPANC.

Délibération : Le Conseil déclare avoir été informé du rapport d'activité 2018 du SPANC. Accord à l'unanimité.

- Résultat d'appel d'offre Travaux de sécurisation RD 11 & RD 107 : lot N°1 (voirie)

Remarques : Les propositions sont excessivement élevées pour ce lot de voirie. De l'avis des services du Département, ces devis ne reflètent pas la réalité. Des membres du Conseil, au vu de l'estimation initiale fournie par le cabinet ainsi que du manque d'informations sur les risques d'amiante contenu dans la chaussée existante, s'interrogent sur les compétences du maître d'œuvre.

Le conseil déclare infructueux le lot n°1 « Voirie ».

Délibération : Accord à l'unanimité.

-Tarifs de la location de tables & de chaises.

Le conseil décide de reconduire les tarifs pratiqués antérieurement, à savoir 1.50 € par table et 0.50 € par chaise. Elles ne seront pas louées à des personnes extérieures à la commune.

Délibération : Accord à l'unanimité.

- Convention de mise à disposition de personnel du syndicat scolaire.

Afin d'assurer le ménage des locaux de la mairie, Madame Arlicot, membre du personnel du syndicat scolaire est mise à disposition, pour 2 heures par semaine scolaire.

Délibération : Accord à l'unanimité.

- Renouvellement du contrat de la société ADS.COM (hébergement mutualisé du site internet Sigloy). Le contrat a été communiqué par mail aux membres du Conseil.

L'ensemble représente 366.12 € par an,

184.92 € pour la mutualisation de l'hébergement et l'assistance + 181.20 € forfait hébergement communal.

Délibération : Accord à l'unanimité.

- Proposition des services départementaux – sécurisation des réseaux électriques et téléphoniques route de la Tuilerie.

Madame la Maire expose la proposition des services techniques du Département, quant à la sécurisation des réseaux électrique et téléphonique, route de la Tuilerie : il est nécessaire d'augmenter la section des câbles. Le département se propose de prendre à sa charge l'enfouissement des réseaux, mais l'éclairage resterait à la charge de la commune. Avant de répondre aux services du département, un devis a été demandé à INEO : 10 905.80€ HT (13 086.96 € TTC).

Au vu du devis d'INEO il est préconisé de demander l'avis de l'ADIL pour le chiffrage du nombre de candélabres nécessaires et dans un second temps demander un devis à ISELEC. Des subventions pourraient également être sollicitées.

- Retrait du jeu de la cour d'école maternelle pour raison de sécurité. Réflexion sur le nouvel aménagement de la cour.

Le syndicat scolaire étant acteur, la facture d'un jeu de cour serait partagée entre Guilly et Sigloy. Il serait bon de mettre en place un groupe de réflexion sur l'aménagement de cette cour, en associant les enseignants. Madame Pinard et Monsieur Asselin se proposent.

Dans un premier temps, pour sécuriser la cour, Vincent Asselin se propose de livrer 10 tonnes de sable, qui serait à disposition près de l'atelier municipal.

Divers : Questions diverses.

- RGPD : - Protection des données personnelles et Délégué à la Protection des données.

La Communauté de communes des Loges est en réflexion pour mutualiser les besoins, avec le GIP RECIA (service régional). A l'heure actuelle, les propositions du GIP RECIA sont les suivantes, pour notre commune :

la 1^{ère} année : 990 € (consultation générale et préconisations), les années suivantes : 750 €, auquel il convient d'ajouter 320 € de forfait annuel.

Le prochain Conseil Communautaire devrait délibérer à ce sujet, le 21 octobre.

Le conseil convient qu'il sera difficile de respecter le cadre légal sans cette mutualisation.

- Déplacement arrêts de bus des Collégiens et des Lycéens :

Suite à notre demande auprès de madame AMAURY, des services régionaux en charge du transport scolaire, les arrêts de bus pourraient être déplacés en novembre près de la salle des fêtes.

- Travaux de mise aux normes PMR (« Personnes à Mobilité Réduite ») des sanitaires de la salle des fêtes. Les entreprises commencent les travaux mardi 17 septembre.

- Stores de la salle de motricité de l'école :

Huit fenêtres sont concernées, il est nécessaire de prévoir une protection calorique ainsi que l'occultation, la salle étant utilisée pour la sieste des enfants l'après-midi. Une première entreprise s'est déplacée et doit fournir un devis. Pour les portes de secours on peut prévoir des stores intérieurs.

Il est suggéré de voir également un devis pour des volets roulants extérieurs.

- Remplacement du ballon d'eau chaude à la garderie : un devis est présenté, à 1 600 €.

- Auberge de Sigloy :

Un candidat a été rencontré fin août, il doit recontacter la mairie. Une nouvelle personne s'est également présentée.

- Bibliothèque : Monsieur Lelièvre a pris contact avec Monsieur LOUIS, responsable de la Bibliothèque Départementale de Prêt, pour relancer la bibliothèque de Sigloy, avec des bénévoles.

- Compte-rendu des différentes réunions extérieures au conseil municipal :

Mr Dominique Lelièvre pense qu'il serait bon de faire un bref résumé des réunions auxquelles participent les membres de conseil dans le cadre de leur mission, la lecture des comptes-rendus écrits transmis par mail étant difficile à gérer.

- Conservation de la Licence IV :

Pour ne pas perdre la Licence IV détenue par la commune, il est impératif d'ouvrir une journée dans l'année qui suit la fermeture. Il est décidé de se rapprocher de la préfecture.

- Décharge sauvage sur les bords de « la Loire à vélo » :

Plus de 2 tonnes d'ardoises amiantées ont dû être ramassées et devront être évacuées par une entreprise spécialisée, pour un coût de plus de 680€.

- **Entretien du chemin « Marchepied »** longeant la Loire : Le chemin tracé par les randonneurs de Châteauneuf a besoin d'un rafraîchissement. Une opération avec la population pourrait être envisagée.

La séance est levée à 22h40.